

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 1163-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, des Affaires autochtones ainsi que de la Réforme électorale et parlementaire à madame Denise Carrier-Perreault, membre du Conseil exécutif, du 12 septembre 1997 au 18 septembre 1997;

— du ministre d'État de l'Économie et des Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministre du Revenu à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif, du 11 septembre 1997 au 20 septembre 1997;

— du ministre d'État à la Métropole à monsieur André Boisclair, membre du Conseil exécutif, du 12 septembre 1997 au 24 septembre 1997.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28566

Gouvernement du Québec

### Décret 1164-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT le Comité ministériel de l'emploi et du développement économique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 143-96 du 31 janvier 1996, modifié par le décret 1093-97 du 28 août 1997, soit modifié de

nouveau par l'addition, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots «ainsi que la ministre déléguée au Revenu».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28565

Gouvernement du Québec

### Décret 1165-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT la ministre déléguée au Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 1089-97 du 25 août 1997 soit modifié par la suppression dans les 7<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> lignes du deuxième alinéa du dispositif de ce qui suit: «d'une loi du Parlement du Canada imposant des droits relatifs au paiement».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28564

Gouvernement du Québec

### Décret 1166-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Gaétan Désilets comme sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Gaétan Désilets, agent de recherche et de planification socio-économique à la Direction régionale Mauricie-Bois-Francs du Secrétariat au développement des régions, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions, administrateur d'État II, au salaire annuel de 78 720 \$, à compter du 15 septembre 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Gaétan Désilets.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28563

Gouvernement du Québec

### Décret 1167-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT la nomination des membres du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire

ATTENDU QUE les participants au Sommet sur l'économie et l'emploi, qui s'est tenu à Montréal à l'automne 1996, ont fait consensus sur un certain nombre de mesures concernant la réglementation, notamment d'assujettir tout ministère ou organisme qui propose un projet de loi ou un projet de règlement ayant une incidence sur l'entreprise à l'obligation de produire une étude d'impact de ce projet sur les entreprises, et de créer un groupe autonome de personnes chargées d'identifier et de réviser la réglementation qui affecte les entreprises et la création d'emploi;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accentué ses efforts au cours des derniers mois en matière d'allégement réglementaire, en particulier par l'adoption du décret 1362-96 du 6 novembre 1996 qui définit les règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire qui prévoient notamment la réalisation de plans annuels de révision réglementaire et d'études d'impact;

ATTENDU QUE malgré les progrès substantiels qui ont été accomplis en matière d'allégement réglementaire, une approche permettant de mieux cibler les efforts du gouvernement du Québec pour réduire le fardeau législatif et réglementaire qui affecte les entreprises et la création d'emploi apparaît appropriée;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cet égard, de mettre sur pied un groupe conseil sur l'allégement réglementaire et de nommer les membres de ce groupe;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE soit constitué un groupe conseil sur l'allégement réglementaire dont le mandat consiste à:

— identifier les problématiques et besoins qui, parce qu'ils sont liés au développement et à la compétitivité des entreprises, méritent l'attention particulière des ministères et des organismes, et du gouvernement, lorsqu'ils interviennent en matière législative ou réglementaire;

— suggérer au gouvernement des champs de réglementation à traiter en priorité (approche ciblée);

— analyser et fournir des avis sur les plans de révision réglementaire mis de l'avant par les ministères et organismes dans le cadre de leur planification stratégique;

— analyser et fournir à l'occasion des avis sur les orientations et mesures de réglementation proposées par les ministères et organismes dans les domaines qui affectent les entreprises, l'emploi et le développement économique et suggérer, le cas échéant, des approches non réglementaires;

— analyser et fournir des avis sur le plan de travail du Secrétariat à la déréglementation;

— conseiller le gouvernement, et plus particulièrement le premier ministre, sur tout sujet concernant l'allégement réglementaire interpellant les entreprises;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire, pour un mandat d'un an à compter des présentes:

— monsieur Bernard Lemaire, président du conseil d'administration, Cascades inc.;

— madame Suzanne Bernard Leclair, présidente et directrice générale, Les Fourgons Transit inc.;

— monsieur Pierre Comtois, directeur général des services juridiques et des affaires publiques, GM du Canada;

— madame Martine Corriveau-Gougeon, première vice-présidente, service à la clientèle, Bell Canada;

— monsieur Raymond Ouellette, président, Produits verriers Novatech inc.;

— monsieur Claude Rioux, coordonnateur des services, Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN);

— monsieur Jean-Marie Sala, directeur des affaires environnementales, Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée;